



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 55489

### Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les mesures à prendre dans le cadre de l'application des contrats de plan. La part consacrée aux aménagements routiers dans le nouveau contrat de plan est augmentée pour permettre de moderniser et sécuriser le réseau routier national en Picardie. Malheureusement, peu d'autorisations de programme routières ont été données, laissant augurer un retard des opérations. Il lui demande donc de bien vouloir prendre les dispositions pour abonder l'enveloppe des crédits rétablissant ainsi le rythme souhaitable pour la réalisation du contrat de plan.

### Texte de la réponse

Pour ce qui concerne l'année 2000, les montants définitifs des contrats de plan entre l'Etat et les régions, décidés lors de la réunion interministérielle du 22 novembre 1999, n'ont pas pu être pris en considération dans leur intégralité dans la loi de finances initiale dont le projet a été élaboré au cours de l'année 1999. La dotation 2000 est donc inférieure au 1/7e du montant inscrit dans ces contrats pour la modernisation du réseau routier national et conduit, pour la première année du plan, à un taux d'exécution moyen de 11,9 % sur l'ensemble de la France. Les crédits mobilisés en 2000, pour la modernisation et la sécurisation de ce réseau, en région Picardie s'élèvent à 316 millions de francs, dont 138,5 millions de francs à la charge de l'Etat, ce qui représente un taux de 12,9 % pour la part Etat, soit un point de plus que la moyenne nationale. Un montant de 138 millions de francs, financé à 50 % par l'Etat, a notamment été affecté à la route nationale 2, à la suite d'un abondement de la dotation à la fin de l'année sur des reliquats budgétaires d'autres régions au profit du département de l'Aisne. En 2001, le volet routier des programmes contractualisés bénéficiera d'une enveloppe de 4 430 millions de francs d'autorisations de programme en augmentation de 470 millions de francs par rapport à celle prévue dans la loi de finances initiale 2000. La répartition des crédits tient compte au mieux des besoins des différentes régions, dans le cadre de l'enveloppe disponible. Actuellement, il est prévu d'affecter en Picardie 134 millions de francs, représentant un volume global de travaux de 322 millions de francs. En conséquence, le taux d'exécution prévisionnel de cette région devrait atteindre 25,5 % à la fin de l'année 2001 pour ce qui concerne la part à la charge de l'Etat, se situant ainsi toujours au-dessus de la moyenne nationale observée à la fin de cette même année, qui s'établit à 25,1 %. Le point d'étape des contrats de plan, prévu en 2003, permettra de prendre en compte l'avancement des opérations pour réactualiser le contrat, avec l'objectif d'une utilisation optimale des crédits.

### Données clés

**Auteur :** [M. Renaud Dutreil](#)

**Circonscription :** Aisne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55489

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 décembre 2000, page 7087

**Réponse publiée le** : 9 avril 2001, page 2135